



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 71226

Nombre de

Conseillers :

29

en exercice :

présents :

19

votants :

26

L'an deux mille vingt six

le : treize février

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

DEMANDE DE

SUBVENTION

AUPRÈS DU

CONSEIL

DÉPARTEMENTAL

AU TITRE DES

TRAVAUX DE

PROXIMITÉ 2026 –

RÉNOVATION DE

L'ÉCOLE DE

MUSIQUE

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET

- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI

- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS

- Mme Isabelle MAZEAUD-CULIOLI à M. Gilbert ZUNINO

- M. Hervé PERNOT à M. Marc VIGOUROUX

- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARRESI

- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

-ABSENTS :

- Mme Noémie GUILBOT

- M. Jean-Charles POUPEL

- M. Maxime SALAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aides financières des travaux de proximité,

Considérant que la Commune a le projet de réaliser des travaux de proximité éligibles à ce dispositif,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 70 % au titre des travaux de proximité – Année 2026 – pour le projet suivant :

- Remise en peinture des murs

- Rénovation sols

- Rénovation plafond

- Installation de la climatisation

Le montant total des travaux s'élève à 89 955,35 € H.T. dont une subvention du Département à hauteur de 59 500,00 € H.T.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

26/2/2026

Le Maire,

Philippe ARDHUIN